

2019

ÉLECTIONS
EUROPÉENNES

MANIFESTE

La protection de la santé et l'accès aux soins pour tous comptent parmi les principes fondamentaux de l'Union européenne¹. Or, les considérations économiques et la défense des intérêts privés prennent trop souvent le pas sur les objectifs de santé publique et l'intérêt des patients.

Les propositions de France Assos Santé visent à faire de la promotion et de la protection de la santé une priorité de l'agenda européen pour les cinq prochaines années. Il est temps de remettre l'Union européenne en phase avec les attentes de ses citoyens, qui souhaitent à plus de 70 % un engagement européen majeur dans le domaine de la santé².

1. L'organisation et le fonctionnement de l'Union européenne doivent refléter le rôle clé de la santé

- ▶ Nommer un Vice-Président de la commission européenne en charge de la santé.
- ▶ Renforcer le rôle de la direction générale de la santé, qui doit avoir la responsabilité de toutes les politiques touchant à la santé.
- ▶ Assurer l'indépendance des décisions en matière de santé des institutions et agences de l'Union européenne en renforçant la transparence de leurs relations et liens d'intérêt avec le secteur privé.
- ▶ Augmenter les moyens financiers du programme destiné à soutenir et à développer les actions de l'Union européenne dans le domaine de la santé.

2. L'Union européenne doit protéger la santé publique et promouvoir la santé

- ▶ Faire de la protection de la santé publique une priorité transversale de toutes les politiques européennes, en renforçant notamment la place accordée à la santé environnementale.
- ▶ Faire primer l'objectif de sécurité des patients lors de l'élaboration et de l'application de toutes les politiques publiques ayant un impact sur la santé, y compris en renforçant la recherche et la vigilance sur les effets iatrogéniques des produits de santé.
- ▶ Encourager les états membres à investir dans la prévention et la promotion de la santé, afin de garantir une vie plus longue en bonne santé.
- ▶ Favoriser la coopération entre les états membres afin d'améliorer la couverture vaccinale contre les maladies infectieuses en recrudescence en Europe.

¹ Article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et principe 16 du socle européen des droits sociaux.

² Sondage Eurobaromètre de 2017 : http://www.europarl.europa.eu/external/html/eurobarometer-052017/default_en.htm?utm_source=POLITICO.EU&utm_campaign=6e69d6d588-EMAIL_CAMPAIGN_2017_05_08&utm_medium=email&utm_term=0_10959edeb5-6e69d6d588-189770033#health

3. L'Union européenne doit garantir les droits des patients et usagers des systèmes de santé

- ▶ Rendre le droit d'accès aux soins de santé opposable pour tous les résidents de l'Union européenne, y compris les migrants en situation irrégulière.
- ▶ Mettre en place une évaluation commune des technologies de santé de haute qualité, indépendante, transparente et impliquant les patients et les citoyens.
- ▶ Garantir l'application effective des obligations d'approvisionnement et de déclaration des pénuries, imposées par la réglementation européenne aux producteurs pharmaceutiques.
- ▶ Garantir le droit à l'indemnisation effective des patients en cas de dommage du fait des produits de santé.

4. L'Union européenne doit favoriser la soutenabilité des systèmes de santé de l'UE

- ▶ Favoriser la coopération européenne sur les prix des médicaments et la transparence des prix réels.
- ▶ Tenir compte de l'objectif de soutenabilité des dépenses de santé pour évaluer les règles européennes de propriété intellectuelle applicables aux produits de santé.
- ▶ Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des technologies de santé, en particulier lorsqu'elles mènent à des prix excessifs et/ou retardent l'arrivée des génériques ou des biosimilaires sur le marché.

5. L'Union européenne doit investir dans la recherche et encourager l'investissement dans la santé

- ▶ Définir les priorités de recherche en fonction des besoins de santé publique et des besoins non satisfaits des patients, de manière indépendante, transparente et en concertation avec la société civile.
- ▶ Conditionner le financement de la recherche à l'accessibilité des résultats et au prix équitable des technologies de santé susceptibles d'en découler.
- ▶ Encourager et soutenir les investissements des états membres visant à améliorer l'équité, l'efficacité, la qualité et la sécurité des soins.
- ▶ Encourager la relocalisation en Europe de la production des substances actives des médicaments, afin de limiter les risques de pénuries et de renforcer la sécurité sanitaire.

6. L'Union européenne doit favoriser un développement de la santé numérique au service des patients

- ▶ Promouvoir le principe d'égalité d'accès des patients à la santé numérique.
- ▶ Définir un cadre européen d'interopérabilité des systèmes d'information de santé à caractère obligatoire.
- ▶ Impliquer les associations de patients et d'usagers dans la définition des objectifs et des modalités d'utilisation des données de santé.
- ▶ Développer, en collaboration avec les associations de patients et d'usagers, un cadre éthique fort pour les modèles algorithmiques d'aide à la décision médicale.

France Assos Santé est le nom choisi par l'**Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé** afin de faire connaître son action comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts. Forte d'une mission inscrite dans le code de la santé publique *via* la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de 72 associations nationales fondatrices, en s'inscrivant dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire et faire reconnaître une représentation des usagers interassociative forte. Notre volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités, afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.



France Assos Santé
10, Villa Bosquet
75007 Paris

www.france-assos-sante.org
Tél.: 01 40 56 01 49